

## Crise au marché Madagascar: Fritz Ntoné Ntoné crée un comité ad hoc

Par Camerexpress

Entretien avec Fritz Ntoné  
Ntoné, délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Douala

Dr. F

Qu'est-ce qui justifie la  
création d'un comité ad hoc?

La communauté urbaine vient de mettre sur pied un organe de concertation, chargé d'examiner tous les problèmes qui sont survenus ou qui pourraient survenir de fait que les contrats de concession ont été résiliés. C'est ce que nous avons appelé un comité ad hoc composé du représentant du préfet, le délégué départemental du commerce, les commerçants et les conseillers. Ce comité est différent par exemple d'un comité de gestion, de la cellule de prévention de risque dans les marchés, de la brigade mixte, chargé d'appliquer les instructions de la tutelle et de la recommandation de la cellule. Il y a incompréhension à cette phase de rupture des contrats, et il faut donc examiner cas par cas.

Avez-vous plus de précisions  
sur les raisons du mouvement d'humeur au marché Madagascar?

Les gens se sont soulevés mardi dernier tout simplement parce que l'ex-président de l'association des commerçants aurait tabassé un autre commerçant du nom de Monthé et qui serait mort. Mais quand on a pris le temps de vérifier l'information, on s'est rendu compte que Monthé n'est pas mort et qu'entre lui et l'ex-président, c'est l'entente. J'apprends que moins de 72h plus tard, on veut installer un autre bureau, je ne crois pas que les problèmes d'une association soient si pressants. Or, le marché Madagascar n'a pas de problème de perception en ce moment. Nous sommes entraînés de nous occuper des problèmes du marché, l'électricité est revenue, et nous allons nous attaquer progressivement à d'autres problèmes.

Les commerçants disent avoir versé au président de l'association, Sylvain Nouteng, des centaines de milliers F CFA, 250 000 F CFA, 500 000 F CFA, 900 000 F CFA etc, pour l'achat d'une place. Seulement, celui-ci n'a délivré aucun reçu. Qu'en sera-t-il du sort des commerçants qui demandent le remboursement?

Nous voulons bien résoudre ce problème si le commerçant nous apporte un reçu, parce que quand un commerçant donne de l'argent, ce n'est pas pour

rien. Il faut donc se méfier des déclarations qui se font au marché Madagascar maintenant.

A quand les résolutions du comité ad hoc?

Le comité a 45 jours maximum pour rendre sa copie. Ce comité est là surtout pour les ex concessionnaires parce qu'au fait, le tout n'est pas de résilier un contrat, il faut qu'on voit s'il y a préjudice ici ou là, mais le comité n'est pas là pour voir si on doit retourner la concession, la loi l'interdit. Le comité est là pour qu'on entende aussi la voix de ces concessionnaires, parce que beaucoup se plaignent, ils ne veulent pas revenir, mais pour d'autres raisons. Il faut donc examiner dossier par dossier. Ce n'est donc pas un comité de plus, mais une concertation élargie.